|  |
| --- |
| **AXE CMR DANS L’AERONAUTIQUE**  **FICHE ACTION** |

**Nom de l’action : Prévention des risques liés à l’utilisation des cancérogènes mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) dans l’aéronautique**

1. **Eléments de contexte et enjeux**

**L’actualité et plusieurs éléments de contexte conduisent PREVALY à mener un projet sur la prévention des CMR dans l’aéronautique :**

* PREVALY compte de nombreuses entreprises du secteur aéronautique parmi ses adhérents, notamment sur le secteur de Blagnac.
* Parmi celles-ci, le secteur intérim qui suit des salariés amenés à travailler dans ce secteur. Les entreprises de travail temporaire, employeurs des intérimaires, sont concernées et ne maitrisant pas les conditions d’exécution du travail (variabilités des missions et des contextes), elles doivent former et informer leurs salariés sur les risques chimiques particulièrement les CMR.
  1. ***L’actualité REACH***

Certains CMR (et notamment certains chromates) ne sont plus autorisés depuis le 21 Septembre 2017.

Les fabricants, importateurs ou utilisateurs en aval peuvent demander une autorisation de mise sur le marché et/ou utilisation des substances auprès de la Commission Européenne.

La décision d’autorisation est délivrée sous conditions :

- Une durée déterminée (estimation actuelle de 7 à 12 ans)

- Des efforts en termes de R&D pour la substitution

- Des conditions d’utilisation permettant la protection des salariés

Les entreprises titulaires d’une autorisation peuvent couvrir leurs utilisateurs en aval sous réserve que ces derniers s’inscrivent conformément aux conditions associées à l’autorisation et notifient à l’ECHA (agence européenne des produits chimiques) cette utilisation.

* 1. ***L’exposition aux produits chimiques figure parmi les risques prioritaires au sein du Plan Régional Santé Travail 3***

L’action 1.10 du PRST3 « Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective des risques chimiques » permet d’animer au niveau régional un ensemble d’actions cohérentes et complémentaires menées par les partenaires de la prévention professionnelle (institutionnels ou partenaires sociaux).

En particulier, des actions de sensibilisation, formation, accompagnement sont déployées sur la période 2016-2020. Des cibles spécifiques ont été retenues telles que la silice ou les CMR dans le secteur de la sous-traitance aéronautique.

* 1. ***L’actualité institutionnelle***

**La DIRECCTE** participe au groupe régional d’agents de contrôle de l’inspection du travail auquel contribue également la CARSAT et la DREAL sur le thème du risque chimique dans l’aéronautique.

**La CARSAT** va engager un projet sur 4 ans relatif au risque chimique dans le secteur de la sous-traitance aéronautique et souhaite réaliser un repérage de l’ensemble du risque chimique dans la filière.

* A cet effet, un groupe de travail piloté par la CARSAT, élabore des fiches-diagnostic par activité :

|  |  |
| --- | --- |
| * + Usinage   + Techniciens de Surface   + Peinture | * + Maintenance   + Assemblage   + Soudure |

* En 2018, les contrôleurs vont expérimenter ces fiches-diagnostic auprès de 20 entreprises de la région
* Une cible de 200 entreprises, du secteur aéronautique et de la région, sera concerné
* Un socle minimal sera précisé et consistera en l’engagement de substitution
* Un socle supplémentaire, par activité, sera élaboré en 2018 et comprendra les mesures à mettre en œuvre par les employeurs (accompagnement + contrôle CARSAT)

**LE SERVICE MEDICAL ET PREVENTION D’AIRBUS**: un travail en partenariat s’est engagé fin 2017, ainsi qu’une participation au groupe pluridisciplinaire interservices.

* La consultation des FDS des produits d’Airbus que les entreprises suivies par PREVALY utilisent
* La mise à disposition des supports de sensibilisation des salariés sur le risque chimique (spécialement les chromates) présentés lors des journées d’intégration des salariés

**ASTIA et SAMSI, devenus par la suite PREVALY** ont collaborépour établir une méthodologie partagée, mutualiser les outils, les analyses et résultats dans un objectif d’efficacité et de cohérence des messages collectifs de prévention primaire et de surveillance médicale individuelle.

* 1. ***Enjeux***

***a. Objectifs principaux***

* **Prévenir les effets sur la santé et la sécurité**, liés à l’utilisation des agents chimiques dangereux dont les CMR dans le secteur de la sous-traitance aéronautique et spatiale
* **Partager et mutualiser les connaissances** sur la prévention primaire

***b. Objectifs opérationnels***

* **Informer les entreprises** concernées, sur la démarche initiée pour création d’un partenariat et appropriation de la démarche
* **Proposer un dispositif d’accompagnement** **à l’évaluation des risques chimiques** auprès des entreprises du secteur de l’aéronautique avec un appui spécifique sur l’analyse des conditions d’exposition aux CMR sur les postes ciblés et l’adéquation du plan d’actions
* **Mutualiser les actions de préventions** vers les petites entreprises pour leur permettre de bénéficier des travaux effectués par les plus grandes
* **Promouvoir les recommandations et bonnes pratiques** en termes de prévention collective et individuelle à destination des employeurs et des salariés : flyers, sensibilisations collectives…

1. **Entreprises et population cible**

**Le groupe propose de cibler les entreprises du secteur de la sous-traitance aéronautique et spatiale dont les codes NAF sont :**

* Mécanique industrielle (25.62B)
* Construction aéronautique (30.30Z)
* Nettoyage (81.22Z et 81.22Z)
* Fabrication d'autres machines spécialisées (28.99B)
* Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux (33.16Z)
* Peinture métal (25.61Z)
* Fabrication de satellites (26.30Z)
* Fabrication d'équipements d'aide à la navigation (26.51A)
* Fabrication d'appareils d'éclairage électrique (27.40Z)
* Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements industriels divers (46.69B)
* Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses (74.90B)

**Au sein de ces entreprises nous allons cibler les postes suivants :**

* Peintre dans l’Aéronautique (624.f.A.AK, 624.f.A.AJ, 624.f.A.AP)
* Ajusteur-Monteur (624.g.A.AC, 624.c.T.AC, 624.a.A.AF, 624.a.A.AJ)
* Metteurs au bain / Techniciens de surface (623.g, 625.c.A.AA, 624.e, 624.e.A.AG)
* Mécanicien (628.a.A.AH, 624.c.A.AH, 624.c.T.AD)
* Câbleur (622c.A.AD, 622.d)

Après extraction des données, on dénombre une centaine d’entreprises concernées prises en charge par 54 médecins différents.

L’effectif des salariés est de plus de 12800 salariés. Le nombre d’Intérimaires concernés est difficile à apprécier car l’entreprise utilisatrice n’est pas toujours connue.

1. **Objectifs et résultats attendus**
   1. ***Objectifs principaux***

* **Créer un partenariat** avec les entreprises ciblées par la démarche de prévention
* **Accompagner ces entreprises dans une démarche d’évaluation des risques** dont le risque chimique
* **Prévenir les effets sur la santé et la sécurité**, liés à l’utilisation des agents chimiques dangereux, dont les CMR dans le secteur de l’Aéronautique
* **Substitution des produits CMR**
* **Partager et mutualiser les connaissances** sur la prévention primaire
  1. ***Objectifs opérationnels***
* **Pour le groupe de travail :**
* Formation du groupe pluridisciplinaire interservices, au logiciel SEIRICH niveau 1 et 2 par la Carsat
* Création d’outils à destination des entreprises : grille de repérage par métiers ciblés, élaborée pour faciliter leur démarche d’évaluation du risque chimique dont les CMR, avec une analyse du contexte et des conditions d’exposition
* Réalisation en entreprise des tests sur ces documents avant validation finale
* Rédaction de la notice explicative pour ces grilles de repérage
* Rédaction d’un courrier d’information à destination des entreprises reprenant le contexte et les partenariats
* **Pour les équipes PREVALY :**
* Informer sur les travaux du groupe, les objectifs, les outils, les enjeux, les échéances
* Partager les outils
* Accompagner les équipes
* **Pour les entreprises :**
* Prise de contact avec les entreprises, par l’équipe pluridisciplinaire du médecin référent de ces entreprises, pour expliquer la démarche qui se veut participative, accompagnée d’un courrier reprenant le contexte et les partenariats
* Point initial à T0 de l’évaluation des risques des entreprises dont le risque chimique :
* Existence d’une évaluation des risques dont le risque chimique (existence des FDS),
* Existence d’un document unique et d’un plan d’action,
* Existence de moyens de prévention collective et individuelle,
* Existence de mesures d’exposition professionnelle réalisées dans l’entreprise.
* Point initial à T0 des indicateurs AT et MP de ces entreprises
* Repérage d’une personne ressource dans les entreprises pour faciliter le lien et le suivi en interne
* Sensibilisation et information en deux temps :
* Des employeurs en collectif,
* Sur l’utilisation de SEIRICH pour ceux qui n’ont pas débuté leur EvRP Chimique,
* Sur le risque chimique pour meilleure appropriation du sujet et compréhension des effets et enjeux pour la santé et la sécurité des salariés.
* Des salariés en individuel lors de consultations et en collectif d’entreprise
  1. ***Résultats attendus***
* **Appropriation de l’outil SEIRICH** par les employeurs et/ou la personne ressource
* **Réalisation de l’EvRP :** Identification des risques en lien avec les activités et les conditions d’exposition
* **Plan d’actions,** dont :
* Substitution des CMR,
* Si impossible, mise en place de protections collectives adaptées
* Si insuffisant, après mesures de l’exposition professionnelle, mise en place de protections individuelles adaptées
* **Développement de la prévention primaire**

1. **Descriptif de l’action - Stratégie**
2. **Engagements respectifs de CARSAT – DIRECCTE – PREVALY** 
   1. ***CARSAT***

* Attente des moyens humains, matériels et financiers à disposition pour les actions dédiées
* Grille d’observation des activités
* Partenariat à construire avec :
* IUMM : la CARSAT va prendre contact avec un membre de l’IUMM, faisant partie du groupe PRST3
* CCI ou la branche professionnelle : l’objectif est la coordination des actions sur le risque chimique dans la région Occitanie :
* Relais
* Synergie des actions
* Coordination
  1. ***DIRECCTE***
* Assure le relais avec le groupe interne aéronautique de l’inspection du travail
* Explicite les évolutions réglementaires et notamment celles relatives aux règlements REACH et CLP
* Informe sur l’action interministérielle de contrôle sur les produits chimiques
* Contribue à l’articulation des actions déployées dans le cadre du PRST sur le risque chimique
  1. ***PREVALY***
* Conduit des actions en milieu de travail (TPRP, IDE, médecins)
* Réalisation de sensibilisations aux risques spécifiques
* Engagement respectif sur les outils partagés

1. **Indicateurs**
   1. ***Indicateurs de suivi de l’action***

* Nombre d’entreprises contactées : objectif 100% des 187 concernées
* Nombre d’entreprises visitées : objectif 80%
* Nombre de grilles de repérage remplies : objectif 100% des entreprises visitées
* Nombre d’entreprises ayant suivi la formation à SEIRICH : objectif 50% des entreprises visitées
* Soit en collectif dans le service
* Soit en direct avec la CARSAT ou ses partenaires
* Nombre de sensibilisations collectives réalisées au profit des employeurs : objectif 50% des entreprises
* Nombre de sensibilisations collectives réalisées au profit des salariés : objectif 25% des entreprises
* Nombre de salariés permanents et intérimaires sensibilisés à l’occasion d’un examen individuel de suivi de l’état de santé : objectif 100% des salariés reçus
  1. ***Indicateurs d’objectifs***
* Nombre d’entreprises ayant réalisées leur évaluation du risque chimique et DU avant et après intervention
* Nombre de grilles de repérage de risque collectées en entreprise
* Evolution du nombre d’entreprises ayant un plan d’actions de réduction du risque chimique :
* Evolutions technique, organisationnelle, humaine
* Protections collectives
* Protections individuelles

1. **Pilotage : Evaluation - Point d’étape - Bilan**

* Suivi des actions menées dans un Tableau de bord
* Réunions annuelles du groupe pluridisciplinaire pour échanges, avancées, ajustements
* Bilan intermédiaire réalisé lors de la demande de renouvellement d’agrément et le bilan définitif de l’action sera dressé fin 2021 ou début 2022.
* Mutualisation des actions de prévention vers les petites entreprises pour leur permettre de bénéficier des travaux effectués par les plus grandes,
* Promotion des recommandations et des bonnes pratiques en termes de prévention collective et individuelle à destination des employeurs et des salariés
* Flyers
* Sensibilisations collectives
* Autres…

1. **Modalités de mutualisation et de capitalisation**
   1. ***Les outils utilisés***

* Supports de communication
* Pour les employeurs
* Pour les salariés
* Supports de sensibilisation
  1. ***Communication interne PREVALY***
* Commission médicotechnique
* BIMED (Réunion médecins 2 fois / an)
* Intranet
  1. ***Communication externe***
* Société de médecine du travail de Midi-Pyrénées
* Articles
* Autre…